AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (13)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 février 1873

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 février 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)
Collation6 p. (104r, 105v, 106r, 107v, 108r, 109v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 février 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47336

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 février 1873
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)
Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice Moret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin annonce à Tisserant qu'il a reçu sa lettre à Guise et qu'il repart le lendemain à Versailles. Il l'informe qu'il avertit Cresson de son intention de se trouver à Paris du samedi au lundi suivants. Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin répond à plusieurs questions de Tisserant sur les brevets pour l'émaillage de la fonte et l'usage fait par Boucher et Cie de l'application des émaux opaques par voie sèche, qu'il a le premier mis en œuvre. Godin précise que son brevet de 1852 avait pour objet la vitrification incolore de la fonte pour prévenir sa rouille et que son brevet de 1862 permet l'émaillage polychrome de la fonte pour donner aux appareils un caractère luxueux. Godin indique à Tisserant que les appareils présentés à la cour feront voir les résultats obtenus par les différents procédés. NotesLes brevets auxquels Godin fait référence dans sa lettre sont : le certificat d'addition n° 12793 déposé le 27 décembre 1852 pour un procédé de décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine (voir en ligne: INPI 19e: dossier 1BB12793(1), http://bases-brevets19e.inpi.fr/, consulté le 3 janvier 2023) ; le brevet d'invention de 15 ans n° 52945 déposé le 10 février 1862 pour un procédé de décoration de la fonte de fer imitant les marbres, bois, pierres fines, etc., et ses applications industrielles et commerciales (voir en ligne: INPI 19e : dossier 1BB52945, http://bases-brevets19e.inpi.fr/, consulté le 3 janvier 2023). SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- Boucher et Cie
- Cresson, Guillaume Ernest (1824-1902)

Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Versailles (Yvelines)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023 Venilly new screw were me greverir à Nersaelles au si serai

Guise Is feireir 13 Mousieur Gisserant, à Juise que quitterai remain pour hetournen a Versonder. venir à Paris danned: Desicenche es hundi prochain afin qu'il puisse vous faire sur se réflecions dans le cas où quelque empéchement aurait lien de son coté.

quant ain deferent point touches dans notre lettre. If rehands sommairement. 1º da différence du brevet de 18/8 à colece de 1866 est render densible par la différence De produits que un reductent. co premier n'est qu' sen vermo incolora en plique dur la fonte le 1 comprend l'application des emaces opaques en louie couleur. l' de n'i a par de donage d'encer i u'ja que una application mounelle den procède comme à un esseit defférent and indication or la règle mocresaire à Cette application ; pusibilité deffisante à l'email.

unente l'appresention du vermes avent d'applique le memo procéde aux émaces colores, iloucher puisse appliquer les enaux volores ser le vernie mema, ce que je fais moi mense; mois if n'est pas moins viai qu'il fant pour cel appliques les einsur opaques par roie adhe et au degre à fusibilité couverable pour fourre sur la fante rougie en tourbant desse On n'aveit jameis imaille la fonte de cette façon avenir moi, la pretention de M. Boucher ne put done empecher qu'il de soit empare de l'application nouvelle que j'ai faite des éman-opaques et de mon procède de poudrage par voie deche,

et an il nothenne ainsi des font imaillées en toutes tour leurs qui constituent des produto nouveaux qui on a evail jamais faits avant mon brevet de 1862. parvenu à iscourrie la fonte d'une vitrification encolors préservent la fonte de la rouille. Par mon brevet de 1869 je suis De luar pouvant entrer dans loutes les parties de l'amenblement des maisons Les différences des brents sont surtout sensibles har la différence des